

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 12 Octobre 2017

⇒ **RAPPORT D'ACTIVITE 2016 DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LESNEVEN CÔTE DES LEGENDES (CLCL)** : Le Conseil municipal a pris acte du rapport annuel d'activité 2016 transmis par la CLCL (finances et faits marquants), ainsi que les rapports relatifs au Service Public d'Assainissement Non Collectif, à l'Office de Tourisme, au service d'élimination des déchets, au contrat Enfance-Jeunesse et à l'action sociale (rapport disponible en mairie).

⇒ **RAPPORT D'ACTIVITE 2016 DU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE ET D'ÉQUIPEMENT DU FINISTERE (SDEF)** : Le Conseil municipal a pris acte du rapport annuel d'activité 2016 transmis par le SDEF (rapport complet disponible en mairie).

⇒ **CHOIX DU MAÎTRE D'ŒUVRE – TRAVAUX DE RÉNOVATION ET D'EXTENSION DE LA MAIRIE** : Le Conseil municipal a décidé de réaliser des travaux afin de s'adapter aux besoins nouveaux en locaux et pour répondre à des exigences de confidentialité des usagers et de confort de travail du personnel. Il est prévu la construction d'une extension de la mairie (salle du Conseil municipal) et la rénovation du bâtiment actuel (création de bureaux, cloisonnement de certains espaces existant, coin cuisine, intégration éventuelle de l'Agence Postale). Les services de l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage de la CLCL ont assisté la commune sur le projet. Une consultation a été lancée pour retenir un maître d'œuvre. Après classement des offres, suivi d'une phase de négociation et selon les critères de pondération établis lors de la consultation, c'est l'architecte Claire CORMIER de Plouguerneau qui a présenté la meilleure offre pour un montant de 35 056,00 € HT.

⇒ **RÉPARTITION DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE 2017 - PROJET RECTIFICATIF** : Suite à une réunion avec les services de l'Assistance Technique Départementale (ATD), la commune de Kerlouan souhaite modifier son projet initial d'installation des feux intelligents à deux endroits dans le bourg. Rue de la Côte des Légendes : projet modifié par un dispositif d'écluse et de signalisation. Rue Sainte-Anne : projet modifié par un dispositif de plateau surélevé et de signalisation. Coût global du projet estimé à 4 728,70 € HT.

⇒ **TRAVAUX DE MISE AUX NORMES ET DE SÉCURISATION DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS – PLAN DE FINANCEMENT RECTIFICATIF** : Le Conseil municipal du 23/05/2017 a validé ce projet avec un premier plan de financement afin de présenter une demande de subvention aux services de l'Etat au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL). Le projet a été retenu, la commune de Kerlouan recevra une subvention à hauteur de 40% de son projet. Ce projet est également inscrit au Contrat de territoire, passé entre la Communauté de Commune et le Conseil départemental, au titre de la Dotation Patrimoine et Cadre de Vie. Il y a donc lieu de modifier le plan de financement pour prendre en compte une éventuelle participation du département sur le projet.

⇒ **SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION FAMILLES RURALES (AFR) SUITE AU RETRAIT DES ÉCOLES PRIVÉES DU DISPOSITIF DES TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES (TAP)** :

Les écoles privées Sainte-Anne de Kerlouan et Sainte-Jeanne-D'Arc de Guissény ont décidé de se retirer du dispositif des TAP mis en place depuis 2014, et de revenir à la semaine de quatre jours de classe pour la rentrée scolaire 2017-2018. Les TAP restent maintenus uniquement à l'école du Tréas. L'AFR avait embauché du personnel afin de mettre en place des activités de qualité. Cette décision entraîne le licenciement de quatre personnes pour un montant de 34 916,33 €. La prise en charge financière est répartie entre Kerlouan et Guissény au prorata du nombre d'élèves inscrits dans les écoles des deux communes (en excluant le Tréas). Pour la Commune de Kerlouan, cela représente 13 863,84 € de subvention à verser.

⇒ **RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'AFR DE GUISSÉNY POUR L'ORGANISATION DES TAP 2017/2018** : Renouvellement de la convention tripartite avec l'AFR et la commune de Guissény pour l'école du Tréas en fonction des élèves inscrits au 1/09/17 : 29 élèves (dont 12 guissényens). Participation financière des communes estimée à 7 921,66 € (dont 4 673,78 € pour Kerlouan).

⇒ **CONVENTION DE PARTICIPATION A L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (ALSH) DE PLOUDANIEL** : Le Conseil municipal a décidé de conclure une convention de partenariat pour offrir aux familles des services d'ALSH avec les services de la Maison de l'Enfance de Ploudaniel. Participation financière des communes fixée à 14 € par jour (même montant que celui fixé par le centre socioculturel intercommunal du Pays de Lesneven et de la Côte des Légendes).

⇒ **ADHÉSION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION PRÉVOYANCE DU CENTRE DE GESTION DU FINISTERE** : La commune souhaite rejoindre la convention de participation du CDG 29 avec le prestataire Collecteam, afin de proposer à ses agents une couverture assurantielle en matière de prévoyance, à compter du 01/01/18 (taux de remboursement identique à 90 %, pas de participation employeur). Le contrat qui existait précédemment avec Groupama a été dénoncé suite à une augmentation importante du taux de cotisation.

⇒ **ACQUISITION DES TERRAINS DES ÎLES** : Le Conseil municipal donne son accord de principe pour autoriser la négociation avec les propriétaires et l'éventuelle acquisition par la commune des terrains classés en zone 1AU et U du secteur Nord des Îles.

⇒ **AUTRES DÉCISIONS**

- Renouvellement du bail commercial - bureau de Poste de Kerlouan au 1/01/2018.
- Décision budgétaire modificative n°1 sur le budget du camping

Le compte rendu complet du conseil Municipal est disponible sur le site internet de la commune et affiché en mairie.